

COVID-19

Point de situation

Au 22 mars, 291 cas ont été confirmés en région Centre-Val de Loire. En Loir-et-Cher, 28 cas avérés, les cas les plus graves sont pris en charge au CHU de Tours.

Cellule d'information du public : 1095 appels ont été reçus la semaine dernière. La CIP est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Le numéro à contacter est le **02.54.81.56.65**. Les services de l'État se tiennent à disposition des personnes qui se poseraient des questions relatives aux conséquences sur nos activités suite aux mesures de restriction prises par le Gouvernement. Le numéro vert national pour s'informer sur le coronavirus est le : 0 800 130 000.

Contrôles : depuis le début, près de 350 verbalisations ont été réalisées en zone police et en zone gendarmerie. Pour rappel, le confinement est contrôlé par les forces de l'ordre et sa violation fait l'objet d'une contravention dont le montant est de 135 euros. Par ailleurs, Yves Rousset, préfet de Loir-et-Cher, va prendre des arrêtés pour fermer administrativement tout établissement ne respectant pas les règles.

Masques : en plus des 36 800 masques recensés et livrés à l'hôpital de Blois la semaine dernière, 40 000 masques s'ajoutent et vont être prochainement redistribués en fonction des priorités. Yves Rousset souhaite remercier chaleureusement la CMA, la CAF, l'entreprise Siseley, les communes de Valloire-sur-Cisse et de La Chapelle-Vendômoise. Pour ceux qui auraient des quantités importantes de masques (environ 1000) et qui souhaiteraient faire un don, vous pouvez contacter la CIP. N'appellez pas l'hôpital de Blois.

L'économie : pour l'économie du pays, les entreprises doivent continuer à travailler sauf en cas :

- de ruptures d'approvisionnement ;
- d'annulation ou le report de chantier par le donneur d'ordre ;
- d'une baisse de l'activité ;
- d'une chute des commandes ;
- de l'impossibilité de poursuivre l'activité en raison d'une réduction trop importante de l'effectif (garde d'enfant, maladie...).

En Loir-et-Cher, un suivi des difficultés rencontrées par les entreprises est réalisé par la Direccte, les chambres consulaires et les organisations professionnelles et patronales. Chaque sujet est traité au fur et à mesure. Dans les prochains jours, des audioconférences vont être organisées entre les différents acteurs pour trouver des solutions selon les secteurs d'activités.

Les entreprises peuvent solliciter les services de l'État à ces adresses :

- UD DIRECCTE :

*Activité partielle

centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr | 02- 54-55-85-72 / 02-54-55-85-61

*Accompagner les entreprises de la région Centre-Val de Loire : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

*Mise à jour en temps réel les actualités : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) : espaceconseil@cma-41.fr

Personnes sans domicile fixe : les services de l'Etat mettent tout en œuvre pour adapter les prises en charge. Un recensement des points pour la distribution de repas qui ne sont plus assurés est en cours de réalisation. En parallèle, un recensement de volontaires va être organisé pour remplacer les bénévoles confinés. Une vingtaine de personnes (appartenant au conseil départemental et à la délégation militaire départementale) peuvent être mobilisées pour la distribution de ces repas. Grâce à la réserve citoyenne, un nombre complémentaire de volontaires sera mobilisé.

En ce qui concerne l'hébergement, suite à la fermeture de certains hôtels, une solution pérenne va être mise en place en milieu de semaine : les personnes sans domicile fixe pourront être accueillies par les équipes de l'ASLD au centre de l'AFPA de Blois.